

## **SEANCE DU 23 MARS 2023**

**PRESENTS** : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

### **Budget**

Le Maire présente la clôture budgétaire du budget pour l'année 2023 avec les résultats de clôture sur le compte administratif suivants :

- Eau :
  - Fonctionnement : + 2 326,51 euros
  - Investissement : + 14 795,80 euros
- Assainissement :
  - Fonctionnement : + 4 214,34 euros
  - Investissement : + 47 123,17 euros
- Budget général :
  - Fonctionnement : + 114 885,39 euros
  - Investissement : + 41 699,89 euros

Le maire apporte un point de vigilance sur le fait que sans le report de l'année précédente le budget fonctionnement pour l'eau serait déficitaire.

Le maire présente le budget prévisionnel de l'année 2024 avec les investissements suivants :

- La mise en route du second réservoir,
- L'aménagement des carrefours : lotissement et carrefour Briffons,
- L'étude du réseau assainissement, étude obligatoire avant d'envisager la modification ou changement de la station d'épuration,
- Le changement du vitrail de l'église.

### **Projet lotissement**

Le Maire informe le conseil municipal que l'étude pour le lotissement est terminée. L'estimation est de 130 000 euros pour la viabilisation pour les 4 lots. Il semble inconcevable de mettre à la vente des lots à Tortebesse à plus de 40 000 euros le lot.

Le maire propose de reporter ce projet en attendant d'étudier des possibilités de subvention.

L'ensemble du conseil municipal accepte la proposition du maire.

Malgré le report du lotissement, le maire propose de rencontrer les propriétaires des terrains des lots actuels afin de discuter de la possibilité de leur céder une partie de terrain attenant à leur habitation. Le conseil municipal se met d'accord sur une vente à 2 euros le m<sup>2</sup>.

### **Convention de déneigement**

Le Mairie présente la convention de déneigement proposée par le Conseil Départemental qui a pour objectif d'autoriser une collaboration entre les communes et les équipes du Conseil Départemental lors de forts enneigements des routes. Cela permet de couvrir mais aussi d'autoriser les différents acteurs à intervenir au-delà des limites définies auparavant.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

### **Délibération coupes de bois**

Le Maire propose de délibérer pour les prochaines coupes de bois selon la proposition qui a été faite par l'ONF et qui avait été discutée auparavant par l'ONF et la commune.

Seules les parcelles 16 et 17 vont dépendre de l'avancée des travaux du projet éolien afin d'éviter de détériorer les chemins.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'ONF.

### **Ouverture pêche**

Compte tenu des nombreux brochets dans l'étang, le maire propose de pas faire de lâchers de poissons cette année et de baisser le prix des cartes de pêche.

L'ensemble du conseil municipal approuve la demande et se met d'accord pour définir le prix à 15 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants.

L'ouverture et la fermeture se feront aux dates habituelles : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Les cartes sont à retirer à la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

## **Commémoration des 80 ans de la semaine Martyre à Bourg-Lastic**

Le maire présente une demande de la mairie de Bourg-Lastic pour apporter son soutien à l'occasion de la commémoration des 80 ans de la semaine martyre à Bourg-Lastic. Le maire propose de participer à hauteur de 500 euros.

Le conseil municipal à la majorité accepte la proposition.

## **Divers**

Le maire indique que JF Defalvard va commencer les travaux de son apprentis à côté du gîte et qu'il a proposé 2 types de chéneau. Le conseil municipal choisit le chéneau qui ne dépasse pas la toiture.

JF Defalvard a demandé l'autorisation de recevoir une professeure qui souhaite faire une étude autour de l'étang. L'ensemble du conseil municipal a donné son accord.

Le 28 avril une journée patrimoine visite des croix insolites organisée par le Smadc va concerner entre autre la commune de Tortebeffe.

La commune va adhérer à l'association des femmes élues du Puy de Dôme à hauteur de 30 euros annuel.

Suite à une panne, le frigo du gîte a été remplacé.

Un pot sera organisé à l'occasion du départ de Michel Boyer et de l'arrivée de Maxime Peyre son remplaçant.

La date du repas des aînés a été fixée au 16 novembre sous réserve de la disponibilité du traiteur.

*Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX*